

Séance du mercredi 3 novembre 2021

~~~~~

L'an deux mille vingt et un, le 3 novembre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 25 octobre 2021.

## **Présents :**

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric  
Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe  
Délégués de Villars les Bois : MM. FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert  
Délégué absent excusé : M. BARUSSEAU Fabrice (pouvoir à M. FAYS Dominique)

**Consultants présents :** MM. COUSIN Jean-Noël et CHAGNEAU Louis

**Consultants absents :** MM. HANCOCK Christopher, et FRANÇOIS Damien.

Madame Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- **Approbation du procès-verbal des réunions des 27 septembre et 11 octobre 2021**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents**
- **Réflexion sur la modification des statuts du SIVOM**
- **Questions diverses**

=====

## **1- Approbation du procès-verbal des réunions des 27 septembre et 11 octobre 2021**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal des réunions des 27 septembre et 11 octobre 2021 à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant faite, ils sont adoptés à l'unanimité.

## **2- Matériel**

### a) La balayeuse Urbanet

Monsieur le Président informe l'assemblée de la livraison de la balayeuse mercredi 20 octobre à 18 h 15 à l'atelier de Migron. Il lui a été remis un certificat CE de conformité et 36 pages de notice d'instructions imprimées en 3 exemplaires déposés dans chaque atelier. Monsieur Alain POTTIER fabriquera l'attelage la semaine d'après (semaine 45) afin que tout soit prêt pour réaliser un essai après le 11 novembre.

### b) Tracteurs

Il y a toujours le relevage avant à monter sur le tracteur Lamborghini de Migron. Il a pourtant été commandé le 18 mars 2021 mais se fait encore attendre...

Il faut changer la trompette sur le tracteur Lamborghini de Villars. Comme le problème est récurrent, ne faudrait-il pas poser une trompette renforcée ? C'est une question à poser aux Ets Thouard.

c) La goudronneuse

L'entreprise Motoviticulture des Borderies à Burie n'a pas reçu l'embrayage commandé. Pénurie ?

### **3- Travaux en commun**

\* les broyages :

Les broyages doivent se terminer au Seure le 4 novembre. Ils commenceront alors à Migron le 8 novembre avec 2 agents (Jean-Paul et Jérémie) en donnant la priorité aux fossés de champs et devraient se terminer à la fin du mois. Monsieur le Président rappelle que Florian sera en formation CACES nacelle les 8/9 et 10 novembre et en formation CACES tractopelle les 22/23 et 24 novembre 2021 à Sainte-Gemme.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité de le prévenir lorsqu'un agent s'absente 2 jours en pleine période de broyage. Le travail doit être réorganisé et sécurisé pour l'agent qui se retrouve seul à effectuer cette tâche.

\* les décorations de Noël :

Les communes de Migron et du Seure sont propriétaires de leurs décorations de Noël et doivent donc vérifier leur bon fonctionnement avant de les poser en décembre prochain. Seule Villars les Bois loue ses ornements. Il a été convenu que guirlandes électriques et autres appareils seraient accrochés à Migron les 1<sup>er</sup> et 2 décembre et à Villars et Le Seure à partir du 6 décembre.

### **4- Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents :**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée la question de la participation du SIVOM au financement de la garantie « Maintien de salaire » en cas d'arrêt de travail à hauteur de 30% en se basant sur les éléments suivants :

Coût actuel pour l'assurance « Maintien de salaire » (Territoria) pour les 5 agents qui y ont souscrit :

- à la charge du SIVOM : 42,98 € par mois, soit **515,76 € par an pour les 5 agents**
- à la charge des agents : 168,95 € par mois (somme brut sans prise en charge SIVOM)

Si le SIVOM prend en charge à hauteur de 30% :

- à la charge du SIVOM : 50,69 € par mois (soit 7,71 € de plus par mois) = **608,28 € par an pour les 5 agents**

La différence s'élève à 92,52 €.

Considérant que la souscription à la garantie « Maintien de salaire » en cas d'arrêt de travail est importante pour les agents,

Considérant que la participation de la collectivité à hauteur de 30% n'entraîne pas une forte augmentation par rapport à la précédente,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de soumettre à l'avis du Comité technique ce projet de délibération afin de :

- participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- verser une participation de 30% sans modulation particulière à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Monsieur le Président pose à l'assemblée la question de savoir si cette participation de 30% pourrait s'appliquer sur l'assurance « Complémentaire santé ». Mais en raison de la diversité des garanties choisies actuellement par les agents, la question reste au stade de la réflexion et fera l'objet d'un ordre du jour d'une prochaine réunion.

La mutuelle des fonctionnaires sera rendue obligatoire progressivement entre 2022 et 2026.

## **5- Réflexion sur la modification des statuts du Sivom**

Madame Agnès POTTIER attire l'attention de l'assemblée sur son souhait de voir la commune de Migron représentée par un délégué supplémentaire au sein du SIVOM. Elle rappelle que les clés de répartition sont adaptées selon les communes en fonction de la superficie et de la population, mais pas dans la représentativité.

Pour rappel, Madame Agnès POTTIER procède à la lecture suivante :

\* les clés de répartition de fonctionnement sont recalculées chaque année en fonction du nombre d'habitants, du potentiel fiscal et la superficie qui ne change pas, de cette façon :

- Migron : 49,40 %
- Villars : 27,85 %
- Le Seure : 22,75 %

\* les clés de répartition d'investissement (seulement pour un achat « cash » de matériel) :

- Migron : 51 %
- Villars : 29 %
- Le Seure : 20 %

Ainsi, la question à débattre lors d'une prochaine réunion portera sur la tenue de séance du Comité Syndical à 10 au lieu de 9 délégués : 4 pour Migron, 3 pour Villars et 3 pour Le Seure, portant par conséquent modification de l'article 6 des statuts du SIVOM.

## **6- Questions diverses**

Monsieur le Président demande de convoquer les agents techniques pour leur entretien professionnel dans la première quinzaine de novembre. S'il est obligatoire pour les agents titulaires, Monsieur Patrick ROUDIER préconise de recevoir aussi les agents contractuels.

Il est décidé que les agents devront se rendre à cette convocation le 15 novembre à partir de 16 h à la mairie de Villars les Bois.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU, représenté par Monsieur Dominique FAYS, propose-concernant la prime de fin d'année des agents méritants- de « retravailler l'échelonnement et bénéficier d'une marge de progression plus forte, de réévaluer l'enveloppe globale de la partie prime et augmenter celle-ci pour encourager et garder les bons agents. »

Il est décidé de travailler cette suggestion en présence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU lors d'une prochaine réunion.

Tour de table :

- Monsieur Patrick ROUDIER relève des erreurs dans le tableau du « suivi matériel 2021 » envoyé en octobre dernier et demande de le refaire avant la fin de l'année.

Madame Sylvie CHURLAUD présente un rectificatif et sollicite l'envoi du même tableau sur 2020.

Elle souhaiterait également que soit déblayée la terre amassée au dépôt du Seure, si possible début décembre.

---

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 1<sup>ER</sup> décembre 2021 à 19h00  
à la mairie de Villars les Bois.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 21 heures et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Philippe CHASSERIEAU

Les Membres du comité syndical,

Agnès POTTIER

Fabrice BARUSSEAU  
(pouvoir à Dominique FAYS)

Robert CHALIFOUR

Dominique FAYS

Éric BUINIER

Patrick ROUDIER,

Sylvie CHURLAUD